

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de reception de l'AR: 03/04/2025

011-211100060-DE_2025_009-DE

A G E D I



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS

Séance du jeudi 27 mars 2025
DE_2025_009

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance:

Cécile CROS

Date de la convocation: 20/03/2025

vingt-sept mars deux mille vingt-cinq 18 heures 15 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire sous la
présidence de JEAN CLAUDE MONTLAUR,

Présents : JEAN CLAUDE MONTLAUR, Michel
MAZERM, Cécile CROS, Romain CHANOIS, Michel
DANEZAN, Sylvain THRITHARD

Représentés:

Excusés: Denis INTSABY

Absents:

Objet: Servitudes passage et passage réseaux parcelle A004 -

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'office notarial SCP DIDIER BROUSSE, place de la République, 11200 FABREZAN, sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de passage et d'une servitude de passage de gaines et fluides et canalisations eaux sur le domaine privé communal parcelle A 004;

Le projet de l'acte est annexé à la présente délibération.

Cette servitude est nécessaire afin de desservir légalement les parcelles cadastrées A005 - A006 - A007.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PRECISE que :

- ces servitudes de passages s'exerceront exclusivement sur une largeur de 3 mètres.
- les frais de réalisation et d'entretien de ces passages seront à la charge du propriétaire du fond dominant.
- les frais de constitutions de servitudes seront à la charge du propriétaire du fond dominant actuel.

AUTORISE :

- la constitution d'une servitude de passage et d'une servitude de passage de réseaux sur la parcelle communale du domaine privé de la commune cadastrée A004 au profit des parcelles cadastrées A005 A006 A007.
- autorise le maire à signer l'acte correspondant dont le projet est annexé à la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, **M. Jean-Claude MONTLAUR**